

**21 - 22 SEPT.
 2017**

Points de vigilance sur la stérilisation dans les établissements de santé

Christel LAMAT, Patrick BECU, Jean-Philippe POULET, Anne-Marie DURAND
 Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARA)

Introduction

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a évalué, plus de dix ans après la parution de la ligne directrice n°1 des BPPH et de l'arrêté du 3 juin 2002, la maîtrise du processus de stérilisation par les établissements de santé.

Méthode

33 établissements ont été inspectés de 2014 à 2016. L'utilisation d'une grille et sa pratique par les mêmes inspecteurs ont permis de standardiser les inspections.



Résultats

Item	Taux de conformité
Les qualifications/requalifications du matériel et les maintenances sont réalisées (autoclaves, laveurs, soudeuses, conteneurs)	83 %
Les responsabilités sont définies : organigramme à jour, fiches de poste	75 %
Les zones de stockage sont conformes et le suivi des dates de péremption effectué	73 %
La prise en charge de la prévention du risque ATNC est conforme à l'instruction du 1 ^{er} décembre 2011 (identification des patients et des actes, signalement, prise en charge)	69 %
Le plan de surveillance environnemental (eau, air, surface) est établi	59 %
La cartographie des risques de l'activité est réalisée	55 %
Les horaires de fonctionnement de la stérilisation coïncident avec les horaires d'ouverture de la PUI	52 %
L'entretien des locaux fait l'objet de procédures et d'un suivi	52 %
Un audit ou une autoévaluation sont conduits au minimum une fois par an	50 %
La conception des locaux est conforme aux BBPH : surface lisse et sans aspérité, vestiaires adaptés	48 %
Il existe une procédure dégradée de fonctionnement en cas d'incident	47 %
La liste du personnel habilité à libérer les charges est tenue à jour	38 %
La suppression de la zone de conditionnement est maîtrisée	25 %
La formation initiale et continue des agents (y compris du pharmacien ayant en responsabilité l'activité) est mise en place	19 %

Discussion

Les résultats montrent que certains risques sont bien maîtrisés, tels que la maintenance du matériel ou encore la conformité du stockage. Ils montrent aussi la difficulté des établissements à respecter la réglementation relative à la formation du personnel, la conception des locaux et l'organisation.

Les carences dans la formation sont à mettre au regard des difficultés de recrutement d'un personnel stable.

Une réflexion sur la fidélisation du personnel, notamment au poste de conditionnement, doit être menée.

L'absence de conformité des locaux et de traitement d'air rejoint les problématiques d'investissement financier, d'autant plus que l'installation est ancienne ou de conception inadaptée.

Enfin, la survenue éventuelle d'une situation impactant significativement et durablement l'activité de stérilisation est insuffisamment anticipée, et le caractère opérationnel des mesures envisagées rarement vérifié.

Conclusion

Ce plan de contrôle a montré une application partielle des BPPH de 2001.

Le développement des GHT peut être une opportunité de mutualiser les moyens disponibles en stérilisation.

Une attention particulière doit être portée sur les modalités de réponse à une situation exceptionnelle dans le domaine de la stérilisation.

Vous pensez être en conformité avec les référentiels des bonnes pratiques opposables ?
 > Répondez aux 11 questions du quizz
 Repères- mars 2017 Stérilisation des dispositifs médicaux - ARS Auvergne-Rhône-Alpes

